



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-36

OBJET : PROJET DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA CRECHE LA BALEINE BLEUE « UN COIN DE VERDURE POUR LA PLUIE »

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° CC-2020-153 du 14 décembre 2020 qui approuve le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n° CC-2023-113 du 16 novembre 2023 qui approuve le Projet d'Établissement Petite Enfance 2024-2028,

Vu, la délibération n° CC-2024-11 du 17 janvier 2024 qui approuve la convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche « un coin de verdure pour la pluie » par le Parc naturel régional du Luberon,

Vu, la circulaire 2024-019 de la Caisse d'Allocations Familiales, relative au Fonds de modernisation des Établissements d'accueil de jeune enfant (FME) et des Maisons d'assistantes maternelles,

Considérant, que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a lancé un appel à projet pour désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et de crèches,

Considérant, que la cour de la crèche de la Baleine Bleue à Céreste-en-Luberon nécessite une restauration du sol amortissant,

Considérant, que la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon s'est engagée dans une phase d'étude sur la désimperméabilisation de la cour de la crèche la Baleine Bleue, accompagnée par le Parc naturel régional du Luberon,

Considérant, que la phase d'étude a débouché sur un projet prenant en compte la sécurité et le bien-être des enfants,

Considérant, que le projet validé par le comité de pilotage, présenté en annexe de la présente délibération, intègre les objectifs de désimperméabilisation et la végétalisation,

Considérant, que la Caisse d'Allocations Familiales soutient à travers le Fonds de modernisation (FME) les opérations de rénovation et d'adaptation des équipements aux enjeux de la transition écologique,

Considérant, que le plan de financement prévisionnel du projet pour l'année 2025 s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Désimperméabilisation de la cour de la crèche la Baleine Bleue	Travaux préliminaires :	5 070 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (60,10%)	47 939,61 €
	Démolition et terrassement généraux :	3 172,68 €		
	Structures et revêtements :	27 802,80 €		
	Réseau EP :	1 380 €	CAF de Vaucluse (18,80%)	15 000 €
	Espace vert :	9 118,08 €		
	Arrosage :	3 344,40 €	Autofinancement (21,10%)	16 833,95 €
	Jeux et mobilier :	4 620 €		
	Communication :	2 640 €		
	Ferronnerie :	9 684 €		
	Divers imprévus :	3 341,60 €		
Maitre d'œuvre :	9 600 €			
TOTAL	79 773,56 €	TOTAL	79 773,56 €	

Le Président propose de délibérer.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 2 sur 3

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel 2025 de l'opération de désimperméabilisation et d'aménagement de la cour de la crèche la Baleine Bleue, ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir, sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses ne soit pas significativement modifié et le montant des participations de la Communauté de communes augmenté,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,

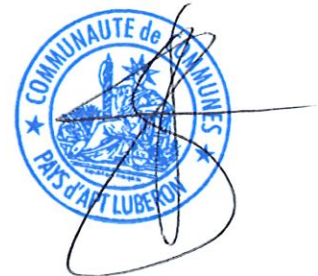
Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à déposer une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,

Autorise, le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toute pièce relative au projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Lucien AUBERT

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/07/2024

CERESTE
DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION
DE LA COUR DE LA CRECHE

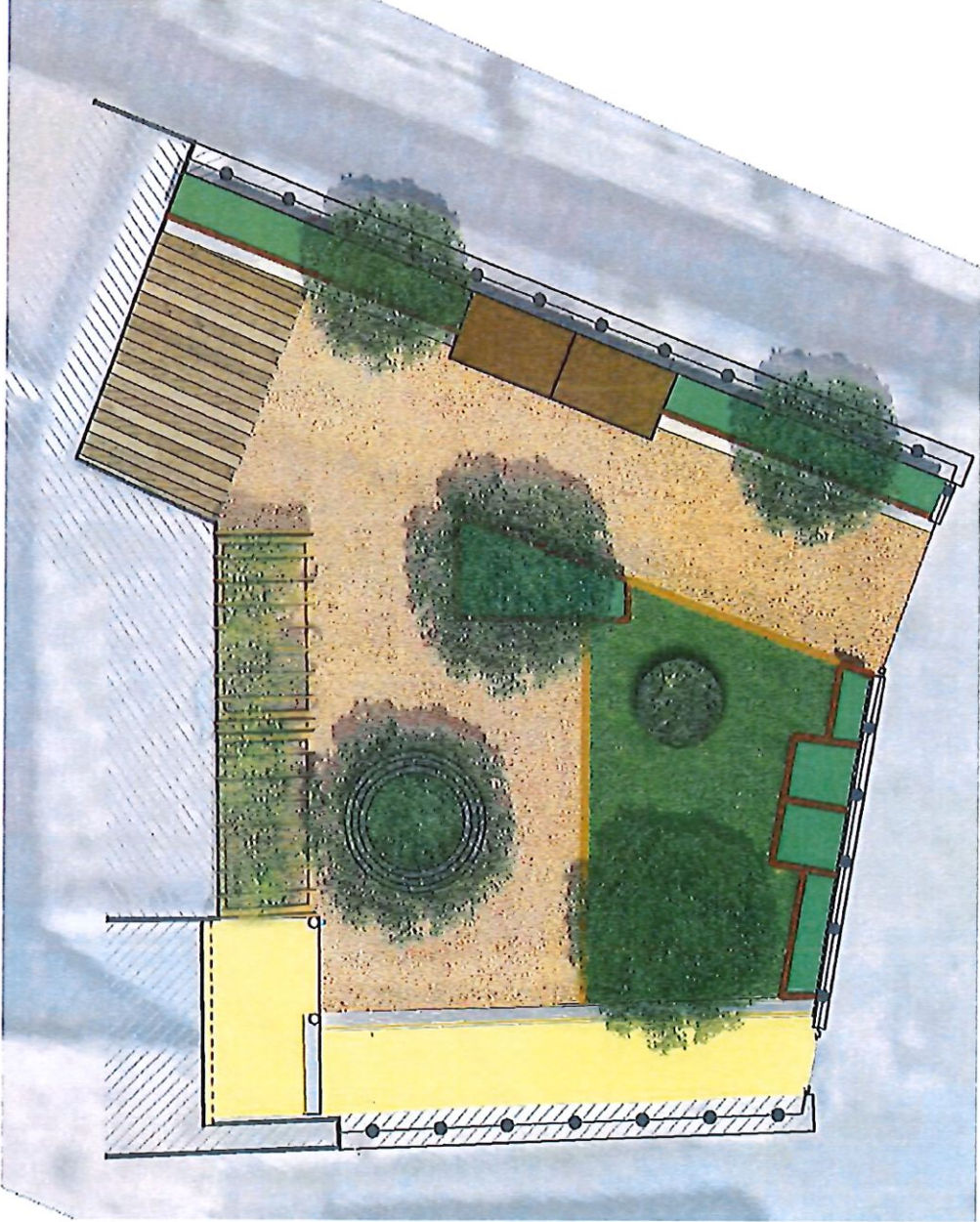
Étude pré-opérationnelle



Concepteur paysagiste / Aménagement urbain / Étude du territoire

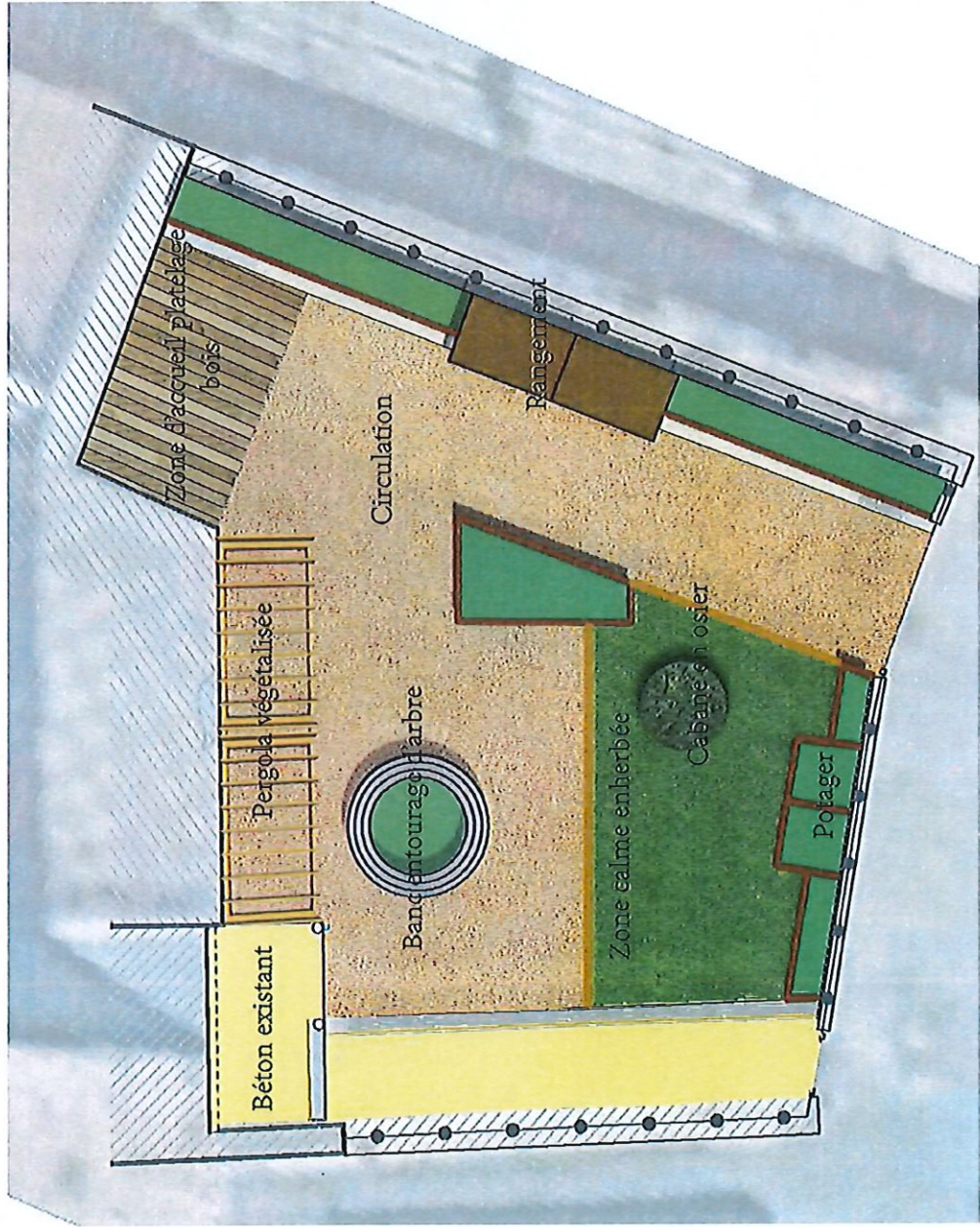
f.barety@atelierespandi.fr / 06.83.25.60.07/ atelierespandi.fr

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024



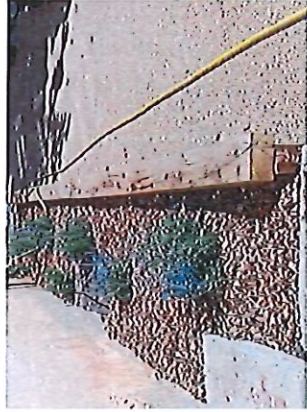
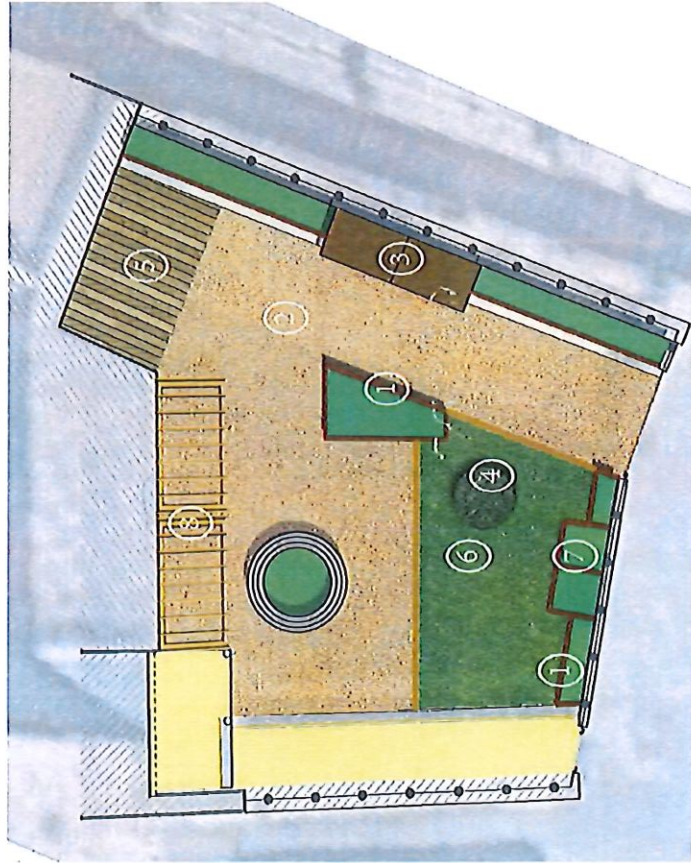
Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Esquisse CERESTE-V3-Définition des grandes zones du projet



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-36-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Esquisse CERESTE- V3- Détails de l'aménagement de la cour



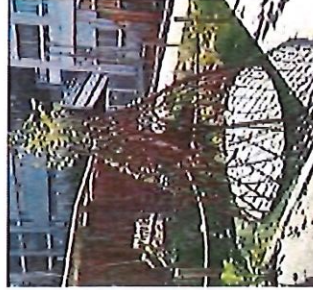
Jardinière poutre bois d'assise (1)



Revêtement souple et perméable en liège (2)



Coffre bois de rangement pour tricycle (3)



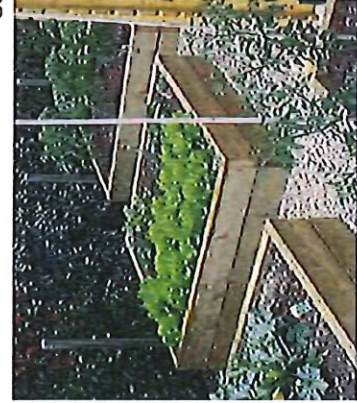
Cabane en oïster (4)



Platelage bois (5)



Enherbement en plaque, bermuda grass (6)



Potager (7)



Pergolas végétalisée (8)



Table en bois déplaçable

Esquisse CERESTE- V3- Recapitulatif estimation



RÉCAPITULATIF TRAVAUX CRECHE CERESTE V3				Montant pris en charge AERMC	Montant reste à charge
1	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES	4 225,00 €		2 957,50 €	1 267,50 €
2	DÉMOLITION ET TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX	2 643,90 €		1 850,73 €	793,17 €
3	STRUCTURES ET REVÊTEMENTS	23 169,00 €		16 218,30 €	6 950,70 €
4	RÉSEAU EP	1 150,00 €		805,00 €	345,00 €
5	ESPACES VERTS	7 598,40 €		5 318,88 €	2 279,52 €
6	ARROSAGE	2 787,00 €		- €	2 787,00 €
7	JEUX ET MOBILIER	3 850,00 €		525,00 €	3 325,00 €
8	COMMUNICATION	2 200,00 €		1 540,00 €	660,00 €
9	FERRONNERIE	8 070,00 €		3 185,00 €	4 885,00 €
10	Maîtrise d'Œuvre	2 784,67 €	Divers et imprévus 5%	1 949,27 €	835,40 €
		8 000,00 €		5 600,00 €	2 400,00 €
	TOTAL HT TRAVAUX	66 477,97 €		39 949,68 €	26 528,29 €
	TVA 20%	13 295,59 €		7 989,94 €	5 305,65 €
	TOTAL TTC TRAVAUX	79 773,56 €		47 939,61 €	31 833,95 €

Accusé de réception en préfecture
 88420040624-20240704-B-2024-36-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2024
 Date de réception préfecture : 09/07/2024

